

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 23 mars 2023

Liste Rouge Régionale des poissons d'Île-de-France

Par suite de la présentation par l'Agence régionale pour la Biodiversité du projet de création de la Liste Rouge régionale des poissons d'Île-de-France lors de sa séance du 23 mars 2023, le CSRPN émet l'avis suivant.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Séance du 23 mars 2023

Le CSRPN rend un **avis favorable** assorti des recommandations suivantes :

La Liste Rouge régionale a été établie en se fondant sur un ensemble de critères dont l'abondance des poissons par espèce. Selon les espèces, celle-ci est connue soit par des comptages dans des passes à poissons équipées (dont certaines sont localisées hors de la région Île-de-France), soit par des densités moyennes par stations d'échantillonnage. Ce sont les sources disponibles pour déterminer l'évolution démographique des populations de chaque espèce. Nous recommandons de mieux cadrer la méthode pour tenir compte de ces données, dont la variabilité inter-annuelle est considérable, notamment en ne faisant pas varier la période prise comme référence pour évaluer la tendance des variations d'abondances (ex. ce qui a été fait pour le Brochet). Une analyse statistique serait souhaitable pour mieux prendre en compte la haute variabilité des données d'abondance en regard des connaissances sur la biologie des espèces et l'applicabilité de ces données pour l'élaboration de la Liste Rouge régionale.

De plus, nous recommandons que lors de la prochaine mise à jour de la Liste Rouge régionale, soient pris en compte :

- les évolutions qualitatives et quantitatives des habitats des espèces (fonctionnalité, physique, chimique),
- les statistiques sur l'observabilité des espèces (variabilité inter-espèces à la levée de données d'occurrence),
- le trait de vie des espèces en relation avec la disponibilité des habitats associés,
- l'étude des co-occurrences d'espèces en vue de compléter d'éventuels manques dans les jeux de données (valeurs à pondérer le cas échéant),

- l'état sanitaire des populations (poids, taille, âge, vigueur, maladies, parasites, etc.).

De plus, les analyses de biologie moléculaire permettraient de mieux suivre l'évolution des populations et d'identifier les lignées en présence sur le territoire. À ce titre, les perspectives offertes par l'ADN environnemental, particulièrement adapté en milieu aquatique, devraient être à minima testées à l'occasion de la prochaine mise à jour de la liste.

Fait à Vincennes, le 17 avril 2023

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
David LALOI

Signé